

Royaume du Maroc

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
Département de l'Energie et des Mines



المملكة المغربية

وزارة الطاقة والمعادن والماء والبيئة
قطاع الطاقة والمعادن

48^{ème} Conférence du Réseau Habitat et Francophonie

**Thème " L'habitat social face aux changements climatiques :
quelles mesures adopter pour atténuer les impacts sur
l'environnement "**

**Allocution du Ministère de l'Energie, des Mines
de l'Eau et de l'Environnement**

Rabat, le 28 avril 2015

Monsieur le Ministre,

Messieurs les Directeurs Généraux,

Honorable Assistance, (Selon la présence)

C'est avec un grand intérêt et un réel plaisir que je procède aujourd'hui, au nom du Ministère l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, à l'ouverture de la 48^{ème} conférence du Réseau Habitat et Francophonie, organisée sous le thème " **L'habitat social face aux changements climatiques : quelles mesures adopter pour atténuer les impacts sur l'environnement** ".

L'importance de cette rencontre réside non seulement dans la pertinence de sa thématique, mais aussi dans le fait qu'elle se tient à la veille de la conférence Climat « Cop21 » et intervient dans une conjoncture de mobilisation globale et internationale en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment.

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, le changement climatique constitue un défi majeur auquel est confrontée l'humanité entière. Quoique difficiles à cerner, les conséquences de ce phénomène sont multiples, irréversibles et dépassent la capacité de réponse des écosystèmes et des humains.

Tout le monde s'accorde sur la contribution du secteur de l'énergie dans l'effort d'atténuation des effets du changement climatique.

De ce fait, un large éventail de politiques et programmes, ont été mis en œuvre à l'échelle mondiale, tels que les normes d'efficacité énergétique, les campagnes de sensibilisation et les incitations financières, afin d'accélérer l'élaboration et l'adoption de mesures d'efficacité énergétique.

Le secteur du bâtiment, responsable au niveau mondial de 40% de la consommation annuelle d'énergie finale et de près de 30% de toutes les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie, devient de plus en plus, la cible principale en matière d'efficacité énergétique à travers notamment la généralisation des réglementations énergétiques pour les bâtiments neufs et l'étiquetage énergétique des appareils électriques.

Mesdames et Messieurs,

Le Maroc a adopté un nouveau modèle de développement plus respectueux de ses ressources naturelles, et traduit en stratégies sectorielles notamment dans les secteurs de l'énergie et de l'eau.

S'agissant du secteur de l'énergie, la consommation énergétique a été marquée cette dernière décennie par un rythme de croissance jamais enregistré. L'accroissement de la consommation nationale en énergie primaire a dépassé 5% et celui de la demande électrique 7% en raison du développement socio-économiques que connaît le pays, résultant du lancement de grands chantiers en infrastructures, industrie, agriculture, tourisme et logement social, ainsi que de la quasi-généralisation de l'électrification rurale.

Ainsi, pour faire face à cette demande croissante, le Maroc a mis en place une stratégie énergétique, qui tient compte de ses défis et de ses potentialités, déclinée en objectifs précis et chiffrés, et traduite en feuilles de route claires et en programmes et projets concrets qui ont suscité beaucoup d'intérêt de la part de la communauté internationale.

En matière d'énergies renouvelables, je cite en particulier nos projets importants d'énergies solaire, éolienne et hydroélectrique, qui nous permettront avec la capacité déjà développée de faire passer la part des énergies renouvelables dans la puissance électrique installée totale à 42% à l'horizon 2020, permettant d'économiser 3 millions de tep par an en combustible fossile et d'éviter l'émission de près de 11 millions de tonnes de CO2 par an.

Actuellement, les réformes mises en place, ainsi que les avancées réalisées dans la mise en œuvre de ses programmes ont permis d'aboutir à des résultats encourageants notamment en matière de l'accroissement de la part des énergies renouvelables et de réduction de la dépendance énergétique, confirmant que notre transition énergétique est bien amorcée.

Pour sa part, l'efficacité énergétique a été érigée en priorité nationale, et notre objectif est d'atteindre une économie de 12% en 2020 et 15% en 2030, à travers le renforcement de l'efficacité énergétique dans les secteurs clés. Ces objectifs seraient mis à jour dans le cadre des études en cours pour la mise en place d'une feuille de route de l'efficacité énergétique à l'horizon 2030.

Le secteur du bâtiment, représentant presque un tiers de la consommation finale (27% si on exclut la biomasse), figure parmi nos priorités dans le domaine de l'efficacité énergétique.

A cet effet, de nombreuses actions et mesures visant le renforcement de l'efficacité énergétique sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit essentiellement de la distribution de 15 millions de Lampes à Basse Consommation (5 millions déjà installée et 10 millions sont en cours), l'installation de 1,7 millions de m² de chauffe-eau solaires dont 366.000 m² déjà installée, la mise à niveau énergétique des mosquées et des établissements hôteliers, et l'introduction des équipements économes au niveau de l'éclairage public.

A cela s'ajoute la réalisation des études d'impact énergétique pour les villes nouvelles, les zones d'urbanisation et des grands programmes immobiliers.

Par ailleurs, la loi n°47-09 relative à l'efficacité énergétique a été adoptée en vue d'augmenter l'efficacité énergétique dans l'utilisation des sources d'énergie, d'éviter le gaspillage, d'atténuer le fardeau du coût de l'énergie sur l'économie nationale et de contribuer au développement durable.

Sa mise en œuvre repose principalement sur les principes de la performance énergétique, des exigences d'efficacité énergétique, des études d'impact énergétique, de l'audit énergétique obligatoire et du contrôle technique.

Concernant le cadre réglementaire de l'efficacité énergétique, le décret approuvant le règlement général de construction fixant les règles de performance énergétique des constructions et instituant le comité national de l'efficacité énergétique dans le bâtiment a été publié au bulletin officiel en novembre dernier.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions dudit règlement, neuf projets de démonstration des techniques d'efficacité dans le bâtiment sont en cours de réalisation, dont 4 projets de logements sociaux sont portés par le groupe Al Omrane.

L'implication importante d'AL Omrane dans ces projets pilotes constitue une bonne vulgarisation pour la prise en compte des mesures d'efficacité énergétique dans le bâtiment.

Ces projets sont accompagnés par un programme de renforcement de capacité en matière d'efficacité énergétique au profit des ingénieurs, des architectes et des techniciens.

La feuille de route d'efficacité énergétique actuellement en cours de finalisation, vise le renforcement de l'efficacité énergétique au niveau des secteurs gros consommateurs d'énergie dont les transports, l'industrie, le bâtiment, l'éclairage public et l'agriculture. Cette feuille de route, portera sur des mesures législatives, réglementaires, financières, fiscales et sur des actions d'éducation, de formation et de sensibilisation, réservent une place de choix à nos villes, tant nouvelles que déjà existantes, afin d'assurer de manière intégrée et concertée un développement urbain durable.

Mesdames et Messieurs,

Je suis persuadé que les travaux de cette conférence aboutiront à des propositions de nouvelles pistes de développement d'instruments et de mesures pour la mise en œuvre des programmes d'efficacité énergétique dans les bâtiments.

Avant de terminer je voudrais remercier les organisateurs, pour tous les efforts fournis pour le bon déroulement de cette rencontre.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux et vous remercie de votre aimable attention.